



Gilles VINCENT
Président du Sittomat
Vice-Président de la Métropole TPM
Maire de Saint-Mandrier

Mesdames, Messieurs les membres
Des Commissions consultatives des services
publics locaux (CCSPL) et de traitement des
ordures ménagères et de la collecte sélective
(CCTOMCS)

Toulon, le 27 février 2026

GV/CD/SL/2026-119
Objet : CCSPL et CCTOMCS 2025 du SITTOMAT

Madame, Monsieur,

Je vous remercie d'avoir assisté aux Commissions consultatives des services publics locaux et de traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective du SITTOMAT qui se sont déroulées le 10 décembre 2025 dans nos locaux.

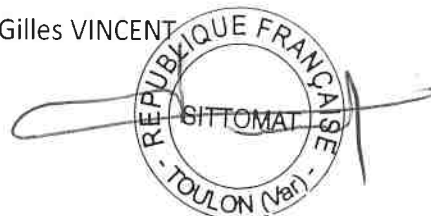
Ces commissions ont permis de vous présenter le rapport annuel 2024 du délégataire de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon et plus globalement le rapport d'activité 2024 du Syndicat, dont vous trouverez ci-joints les supports de projection.

Nos échanges ont été riches et j'espère qu'ils vous auront permis de mieux connaître les enjeux en lien avec la gestion des déchets ménagers et la manière dont le Syndicat y répond.

Vous trouverez également ci-joint le compte-rendu de nos échanges.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gilles VINCENT



Compte-rendu CCSPL / CCTOMCS du SITTO MAT du 10 décembre 2025

Introduction de Monsieur Gilles VINCENT, Président du SITTO MAT

Accueil des participants

Rappel des objectifs de la réunion :

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) examine chaque année le rapport annuel du délégataire de l'UVE de Toulon et le rapport d'activité du SITTO MAT. Elle comprend des élus du SITTO MAT et 3 associations désignées par l'assemblée délibérante du Syndicat : AVSANE, CIL Toulon Ouest, CIL Ollioules Quiez. Cette commission est obligatoire conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le comité consultatif de traitement des OM et de la collecte sélective (CCTOMCS) a vocation à échanger, de manière plus informelle (non réglementaire) sur les stratégies et actions en matière de traitement des déchets résiduels et recyclables initiées par le Syndicat. Il est ouvert à toutes les associations volontaires (comités de quartiers, associations de protection de l'environnement, de consommateur).

Les membres de la CCSPL sont également membres de la CCTOMCS, ce qui justifie de regrouper les 2 instances afin de porter une information détaillée homogène sur l'activité du SITTO MAT au plus grand nombre.

Présentation du rapport annuel 2024 du délégataire Zéphire de l'UV de Toulon

Par M. Jung, directeur de Zéphire et Mme Arbieu, sa responsable qualité et environnement

Présentation du rapport d'activité 2024 du SITTO MAT

Par M. Deligny, directeur général du Syndicat

Les présentations soulèvent des remarques et questions/réponses dont les principales sont reportées ci-dessous :

Les nouveautés 2024

- 1- Une partie des OMR détournées pendant les arrêts de ligne sont désormais mis en balles chez AzurValorisation à Pierrefeu-du-Var pour être réacheminées sur l'UVE une fois celle-ci à nouveau en capacité de les accueillir.

Cela ne vaut qu'en fonctionnement normal, lors des arrêts programmés ou pour des arrêts foruits de quelques jours, car, en cas de panne supérieure à plusieurs semaines, comme en 2021 et 2022 avec la rupture des ballons de chaudière, il n'y a pas d'autre solution que d'enfouir les déchets détournés, les autres UVE de la région ayant des réserves de capacité très limitées.

- 2- Dans le cadre des travaux du BREF incinération, la mesure en continu des taux de mercure en sortie de cheminée est réalisée depuis le second semestre 2023 (avant ce polluant n'était mesuré qu'à l'occasion de 2 campagnes annuelles).

Monsieur Pierre de la FNE 83 demande communication des résultats de mesure, si l'impact de ces rejets sur les habitants est mesuré, demande des analyses de l'air avec des micro stations.

Monsieur Vincent répond que Monsieur Pierre ne représente pas la FNE 83 au sein du CCTOMCS, Monsieur Chesneau remplit cette fonction. Les mesures et analyses entrent dans un cadre réglementaire très stricts et les résultats sont présentés chaque année en Commission de suivi de site, présidée par le Préfet.

Les pics de mercure relevés en 2024 ne sont pas préoccupants car ils sont de très courtes durées : la quantité totale de mercure rejetée à l'atmosphère est très faible. Le SITTO MAT recherche néanmoins les origines possibles des déchets contenant du mercure. Ceux des ménages doivent être déposés en déchèteries. Les recherches se concentrent surtout sur les déchets professionnels, soit quelques milliers de tonnes par an qui entrent dans le cadre du vide de four laissé par les déchets du SITTO MAT.

Les réseaux de chaleur et l'utilisation du gaz

La vapeur produite par l'UVE suffit largement à alimenter les réseaux de chaleur des quartiers Berthe et La Beaucaire.

Des extensions sont en cours d'étude, notamment avec la marine Nationale.

En cas d'arrêt de la production de chaleur (arrêt de l'usine), des chaufferies de secours existent en tête de réseaux alimentées au gaz naturel.

L'UVE a également recours au gaz naturel pour redémarrer les fours après les arrêts nécessités par la maintenance et les réparations. La recours au gaz est de ce fait très limité. Des alternatives au gaz se sont étudiées dans le cadre du renouvellement du contrat Zéphire en 2030. L'électrification des fours et chaudières restent aujourd'hui une option peu développée et très coûteuse.

Et les polluants éternels (PFAS) ?

Les PFAS sont partout, y compris dans les déchets. Une 1^{ère} analyse a eu lieu sur une ligne de l'UVE en septembre 2024. 1 seule substance a été analysée et détectée en faible quantité.

Des analyses réglementaires seront réalisées à partir de 2026 sur les 3 lignes et 49 substances. La chaleur de combustion des déchets (près de 900°C) est susceptible de détruire une partie des PFAS.

Les résultats d'analyses, réalisées sur toutes les UVE de France,, permettront à l'Etat de définir une stratégie de gestion des PFAS à partir de 2028.

Le tri des biodéchets

34 000 composteurs individuels distribués dans les maison entre fin 2022 et mi 2024 (au total près de 100 000 depuis 2005) : des enquêtes ont été faites auprès d'environ 2000 foyers concernés qui montrent un niveau d'appropriation du composteur satisfaisant.

Suite à l'expérimentation menée à La Valette pour la collecte en apport volontaire (abris bacs sur le domaine public), les PAV de pré collecte de biodéchets vont être généralisés dans l'habitat vertical et de centre-ville principalement : environ 1 000 abris bacs déployés entre 2026 et 2028 par la Métropole de Toulon.

Cette collecte séparée est néanmoins coûteuse et l'objectif pour le traitement, pour lequel le SITTOMAT est compétent, est de trouver un terrain dans ou proche de l'aire toulonnaise pour faire une plate-forme de compostage des biodéchets alimentaires et déchets verts. Objectif : valoriser en compost pour un coût inférieur à la valorisation énergétique des OMR (100 € par tonne).

Le centre de tri des collectes sélectives et la simplification du tri

Pour les collectes sélectives d'emballages et papiers ménagers, le centre de tri a pris du retard pour des raisons de procédures administratives (archéologie notamment) et techniques (découverte d'amiante sur le terrain). 2026 sera une année compliquée financièrement car le centre de tri des papiers cartons de Véolia à La Seyne-sur-Mer a brûlé et les collectes sélectives devront être intégralement triées en dehors du département en attendant la mise en service du centre de tri fin 2026.

Le passage au mode de tri « multi matériaux » : tous les emballages et papiers dans le même bac (colonne) jaune sera effectif avant le fin de l'année.

Il va falloir communiquer énergiquement pour informer la population et en profiter pour redynamiser le geste de tri.

Les associations pourront utilement servir de relais dans cette communication. Le SITTOMAT renviendra vers les participants pour leur proposer de les associer aux temps forts de la communication à programmer.
